

Barème pour le volet gratuit

Le barème d'admissibilité pour le volet gratuit est le suivant :

Barème des revenus annuels (bruts)	Jusqu'à
Personne seule	22 750 \$
Famille formée d'un adulte et d'un enfant	27 834 \$
Famille formée d'un adulte et de deux enfants ou plus	29 714 \$
Famille formée de conjoints sans enfant	31 661 \$
Famille formée de conjoints avec un enfant	35 424 \$
Famille formée de conjoints avec deux enfants ou plus	37 306 \$

En vigueur le 31 mai 2019